

Sabbat après-midi, le 7 juin 2014

**Les apôtres et la loi**

Quand, par la repentance et la foi, nous acceptons Christ comme notre Sauveur, nos péchés sont pardonnés, et la pénalité prescrite pour la transgression de la loi est effacée. Le pécheur est alors justifié devant Dieu; il est considéré d'une façon favorable en rapport avec le Ciel. Par l'Esprit, il est en communion avec le Père et le Fils. Et puis il y a encore une autre œuvre qui doit être accomplie, de nature progressive. L'âme doit être sanctifiée par la vérité. Et ceci aussi est accompli par la foi. Car ce n'est que par la grâce du Christ, reçue par la foi, que le caractère peut être transformé. ...

Les paroles de l'apôtre projettent une lumière sur ce qui constitue la foi authentique. Il déclare : « Si tu confesses de ta bouche le Seigneur Jésus, et si tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé. » (Ro. 10 :9) Croire avec le cœur est davantage que la conviction, davantage qu'un accord avec la vérité. Cette foi est sincère, ardente et engage les affections de l'âme. C'est la foi qui agit par amour, et purifie le cœur.

Dieu révèle le Christ au pécheur, Le contemple mourant sur le Calvaire pour le péché de Sa créature. Elle comprend alors comment elle est condamnée par la loi de Dieu, car l'Esprit agit sur sa conscience, soulignant les attentes de la loi qui a été violée. L'opportunité lui est alors offerte de défier la loi, de rejeter le Sauveur, ou de satisfaire à ses attentes, et de recevoir Christ comme son Rédempteur. Dieu ne forcera pas le service de qui que ce soit, mais Il lui révélera ses obligations, lui dévoilant les exigences de Sa sainte loi. Il placera devant lui le résultat de son choix : obéir et vivre ou désobéir et périr.

*Signs of the Times*, November 3, 1890, § 1, 4, 5.

Dimanche, le 8 juin 2014

**Paul et la loi**

Paul n'avait cessé d'exalter la loi divine, bien qu'ayant toujours affirmé son inefficacité pour sauver les hommes de la sanction promise aux transgresseurs. Ceux qui font le mal doivent se repentir de leurs péchés et s'humilier devant Dieu dont ils ont attiré la juste colère en violant la loi. Il faut qu'ils manifestent leur foi dans l'efficacité du sang du Christ, seul moyen de pardon. Le Fils de Dieu a donné sa vie en sacrifice pour eux, et il est monté au ciel pour intercéder en leur faveur auprès du Père. Par la repentance et la foi, ils pourront échapper à la condamnation du péché, et, par la grâce du Christ, obéir à la loi divine

*The Acts of the Apostles*, p. 393; *Conquérants pacifiques*, p. 348.

Paul déclare : « un temps j'étais vivant sans la loi ; mais lorsque le commandement vint, le péché a été revivifié et je mourus. » L'apôtre reprenait les attentes de la loi, et ne la viola pas parce qu'elle lui révélait sa vraie situation. Il reconnut la similitude qu'elle présentait mais il ne dit pas de la loi : « Purifie-moi, nettoie-moi. » Il se tourna immédiatement vers le Calvaire. Il tomba sur le Rocher Jésus-Christ et fut brisé. Il connaissait cette repentance dont on n'a pas besoin de se repentir. Il comprit que « par les œuvres de la loi, aucune chair ne peut être justifiée. » Car ce n'est pas le rôle de la

loi de sauver, mais de condamner, pas de pardonner, mais de convaincre. Elle ne peut en aucune mesure diminuer la rigueur de ses exigences. Si un commandement pouvait être mis de côté, toute la loi serait abolie ; car changer n'importe lequel des commandements pour sauver un pécheur annulerait la valeur des autres commandements. La loi ne peut sauver ceux qu'elle condamne ; Elle ne peut sauver celui qui périt. Il n'y a qu'un seul espoir pour le pécheur. ... Ceux qui sont sauvés seront sauvés parce que Christ a payé la totalité de la dette, et l'homme ne peut rien faire, absolument rien pour mériter le salut. Christ déclare : « Sans moi, vous ne pouvez rien faire. » Alors à qui revient le mérite ? Il est tout entier à notre Rédempteur. Toutes les capacités de l'homme ne viennent que de Christ, et nous pouvons dire de nos meilleures réussites « Tout vient de toi, et nous recevons de ta main ce que nous t'offrons. » (1 Chr. 29 :14)

C'est la grâce de Christ qui attire l'homme à Lui, et en Lui seul est l'espoir et le salut pour le pécheur. L'homme est indigne de la moindre faveur venant de Dieu. Mais lorsque le Christ devient la justice du pécheur, il peut demander et recevoir en Son nom, et par Son mérite la grâce et la faveur de Dieu. Jésus a porté la juste pénalité de la loi, afin que nous puissions avoir Sa grâce ; mais ce fait ne signifie pas la suppression de la loi. Paul demande : « Annulons-nous donc la loi par la foi ? Loin de là ! Au contraire, nous confirmons la loi. » (Ro. 3 :31) Offrir la grâce de Christ au pécheur repentant signifie qu'il peut être amené en harmonie parfaite avec le gouvernement du ciel. Dans la croix, la miséricorde et la vérité se rencontrent. La justice et la paix s'embrassent.

Lorsque nous regardons la croix du Calvaire, nous voyons que les exigences les plus élevées de la loi se sont rencontrées dans l'efficacité de l'offrande. De ce fait Jésus est appelé « le Seigneur de notre justice. » Quand nous faisons appel aux mérites du Christ, nous sommes capables de dire : « le Seigneur est mon Sauveur, ma justice, » alors nous sommes justifiés par la foi et nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ.

*Signs of the Times*, November 10, 1890, § 1-3.

Lundi, le 9 juin 2014

**Pierre et la loi**

Le Christ, dans Son enseignement, a pleinement développé les principes de la loi, rendant clair qu'elle ne concerne pas les actions extérieures seulement, mais est relative au cœur, allant jusqu'aux pensées qui ne sont pas exprimées. Le Christ a exalté la loi, la maintenant dans sa pureté originelle comme un système parfait de moralité. Sa vie était une illustration vivante de la loi de Dieu. Il a rendu cette loi honorable par Sa parfaite conformité à ses exigences.

La loi de Dieu appliquée dans l'Ancien et le Nouveau Testament, est une règle exclusive de devoir. L'objection présentée parfois contre la loi, que nulle part dans le Nouveau Testament, les commandements du décalogue ne sont pas tous spécifiés, n'a pas de sens. Les expressions si souvent répétées : « La loi, » « les commandements de Dieu, » signifie le tout et non pas une partie.

Le Seigneur a donné cette règle de justice – le fondement de la vraie religion – et elle doit être obéie. Il vaudrait mieux que nous sacrifions tous nos intérêts temporels – maison, terrain, richesse, liberté, la vie elle-même, - que de désobéir aussi peu que cela soit aux commandements de Dieu. Le Seigneur déclare « Celui qui conservera sa vie la perdra, et celui qui perdra sa vie à cause de moi la retrouvera. » (Matt. 10 :39)

Nous avons de nombreux exemples de loyauté à la loi dans l'histoire des prophètes et des apôtres, qui ont enduré l'emprisonnement, la torture, même la mort, plutôt que de violer l'un des commandements de Dieu. Pierre et Jean ont laissé le souvenir d'héroïsme comme d'autres dans la dispensation évangélique. Quand ils ont été appelés devant le souverain sacrificateur, et qu'on leur a ordonné de ne plus parler du tout, ni de prêcher au nom de Jésus, ils répondirent : « Jugez s'il est juste, devant Dieu, de vous obéir plutôt qu'à Dieu ; car nous ne pouvons pas ne pas parler de ce que nous avons vu et entendu. Ils leur firent de nouvelles menaces, et les relâchèrent, ne sachant comment les punir, à cause du peuple, parce que tous glorifiaient Dieu de ce qui était arrivé. » (Ac. 4 :19-21) Quand ils furent appelés une seconde fois devant le concile, les chefs des Juifs leur demandèrent : « Ne vous avons-nous pas défendu expressément d'enseigner en ce nom-là ? Et voici, vous avez rempli Jérusalem de votre enseignement, et vous voulez faire retomber sur nous le sang de cet homme ! » (Ac 5 :28, 29) Dans cette réponse nous avons l'évidence qu'aucune autorité humaine n'a le droit de nous placer sous l'obligation d'exigences qui nous mèneront à désobéir au juste Souverain, dont nous nous déclarons être les sujets.

Dieu a une considération spéciale pour la justice du caractère. Dans Sa Parole il nous est dit qu'Il prend plaisir en ceux qui le craignent, et en ceux qui espèrent en Sa miséricorde. Il commande que les habitants de la terre Le tiennent en haute considération, et en même temps il invite la personne la plus humble à Le chercher : « il a voulu qu'ils cherchent le Seigneur, et qu'ils s'efforcent de le trouver en tâtonnant, bien qu'il ne soit pas loin de chacun de nous » (Ac. 17 :27)

Par une obéissance spontanée aux commandements de Dieu nous montrons notre amour pour Lui. Ainsi nous sommes préparés à faire partie du nombre de ceux auxquels il sera dit : « Heureux ceux qui lavent leurs robes, afin d'avoir droit à l'arbre de vie, et d'entrer par les portes dans la ville ! » (Ap. 22 :14)

*Signs of the Times*, June 5, 1901, § 12-17.

Pierre ... présente deux classes : une approuvée de Dieu parce qu'elle est obéissante à tous Ses commandements ; l'autre qui ne Lui est pas loyale, péchant contre Lui parce qu'ils transgressent Sa loi. Car « le péché est la transgression de la loi. » (1 Jn 3 :4b)

*Signs of the Times*, February 11, 1897, § 11 part.

Mardi, le 10 juin 2014

### **Jean et la loi**

Dieu exige aujourd'hui exactement ce qu'il exigeait du premier couple en Eden: une parfaite obéissance. Sa loi demeure immuable en tout temps. La grande règle de justice présentée dans l'Ancien Testament n'est pas abaissée dans le Nouveau. L'Évangile ne se propose pas d'affaiblir les droits de la sainte loi de Dieu, mais de rendre les hommes capables d'en observer les préceptes.

La foi salvatrice en Christ n'est pas ce que pensent certains. "Croyez, croyez," disent-ils, il suffit de croire en Christ et l'on est sauvé. On ne vous demande pas autre chose." S'il est vrai que la vraie foi consiste à se confier entièrement au Christ pour son salut, elle nous amène à nous conformer parfaitement à la loi de Dieu. La foi se manifeste par les œuvres. Comme le dit l'apôtre Jean, "Celui qui dit le connaître et ne garde pas ses commandements est un menteur."

L'ennemi s'est toujours efforcé d'opposer l'Évangile à la loi. Les deux vont de pair  
*Ellen G. White Comments, SDA Bible Commentary*, vol. 6, p. 1073;  
*Commentaires d'Ellen White sur Romains 3 :31.*

Nous devons demander quel capitaine nous suivons, sous la bannière duquel nous nous tenons. Satan fut le premier transgresseur de la loi de Jéhovah. Nous lisons dans la Bible comment le péché est entré dans le monde. Satan fut le premier qui a remis en cause la sainte volonté de Dieu, et sa toute première initiative fut de transgresser la loi de Dieu. Ensuite il est venu vers Adam et Eve en Eden. Par ses tentations il les a amenés à violer les commandements de Dieu. Satan pensa gagner la famille humaine à ses côtés afin qu'elle puisse faire la guerre contre la famille dans le ciel. C'était le plan de Satan de faire la guerre contre le Dieu du ciel. Dieu a une constitution et des lois pour gouverner ceux qu'Il a créés. Ce serait une chose terrible si quelqu'un d'entre nous était trouvé du mauvais côté, faisant la guerre contre le gouvernement du ciel. De nombreuses tromperies peuvent nous détourner de la vérité. Beaucoup pensent qu'Adam et Eve étaient très sots d'écouter la voix du tentateur qui a entraîné la chute de l'état élevé et saint. Et pourtant ceux qui critiquent font la même chose. Pourquoi les fils d'Adam qui trouvent qu'il a mal agi ne cessent-ils pas eux-mêmes de pécher?

Jean met en valeur les commandements de Dieu bien plus tard que la crucifixion de Christ et montre leurs exigences positives qui doivent lier l'homme. Ceux qui ont pris la position que les commandements de Dieu ont été éliminés quand Christ a été suspendu à la croix sont en harmonie avec le grand trompeur. C'est Dieu qui a fait Sa constitution et Ses lois. Il tiendra dans Ses bras ceux qui sont obéissants et les protégera des tromperies puissantes de Satan. Quand les fondements de la terre ont été placés, le fondement du sabbat le fut aussi. Les étoiles du matin chantèrent ensemble et tous les fils de Dieu chantèrent avec joie.

*Review and Herald*, July 15, 1890, § 3,4.

Mercredi, le 11 juin 2014

### **Jacques et la loi**

Il y a maintenant une doctrine qui est répandue que l'évangile de Christ a rendu la loi de Dieu d'aucun effet ; en tant « croyants » nous sommes délivrés de la nécessité d'accomplir la Parole. Mais c'est la doctrine des Nicolaïtes que le Christ a clairement condamnée. A l'église d'Ephèse Il a déclaré : « Je connais tes œuvres, ton travail, et ta persévérance. Je sais que tu ne peux supporter les méchants ; que tu as éprouvé ceux qui se disent apôtres et qui ne le sont pas, et que tu les as trouvés menteurs ; que tu as de la persévérance, que tu as souffert à cause de mon nom, et que tu ne t'es point lassé. Mais ce que j'ai contre toi, c'est que tu as abandonné ton premier amour. Souviens-toi donc d'où tu es tombé, repens-toi, et pratique tes premières œuvres ; sinon, je viendrai à toi, et j'ôterai ton chandelier de sa place, à moins que tu ne te repentes. Tu as pourtant ceci, c'est que tu hais les œuvres des Nicolaïtes, œuvre que je hais aussi. » (Ap. 2 :2-6)

Ceux qui enseignent cette doctrine aujourd'hui disent beaucoup de choses concernant la foi et la justice de Christ ; mais ils pervertissent la vérité, et desservent la cause de l'erreur. Ils déclarent que nous n'avons qu'à croire en Jésus-Christ, et que la foi est pleinement suffisante : que la justice du Christ doit être les créances du pécheur ; que cette justice imputée accomplit la loi pour eux, et que nous ne sommes sous aucune obligation d'obéir à la loi de Dieu. Cette classe prétend que le Christ est venu pour

Web page: [www.adventverlag.ch/egwf](http://www.adventverlag.ch/egwf)

sauver les pécheurs et qu’Il les a sauvés : « Je suis sauvé, » répètent-ils constamment. Mais est-ce qu’ils sont sauvés alors qu’ils transgressent en même temps la loi de Jéhovah ? Non ; car le vêtement de la justice du Christ n’est pas un manteau pour l’iniquité. Un tel enseignement est une grave tromperie, et le Christ devient pour ces personnes une pierre d’achoppement tel que ce fut le cas pour les Juifs – les Juifs, parce qu’ils n’ont pas voulu Le recevoir comme leur Sauveur personnel, à ceux qui prétendent être croyants en Christ, parce qu’ils séparent Christ de la loi, et considèrent la foi comme un substitut à l’obéissance. Il sépare le Père du Fils, le Sauveur du monde. Virtuellement ils enseignent, à la fois par le précepte et par l’exemple, que Christ, par Sa mort, sauve les hommes dans leurs transgressions.

Il est nécessaire que chaque être intelligent comprenne les principes de la loi de Dieu. Christ a déclaré par l’apôtre Jacques : « Car quiconque observe toute la loi, mais pêche contre un seul commandement, devient coupable de tous. » (Ja. 2 :10) Ces paroles furent prononcées de ce côté de la mort du Christ ; ainsi la loi liait chaque personne à cette époque. *The Bible Echo*, February 8, 1897, § 6-8.

La loi de Dieu, par sa nature même, est inchangeable. C’est une révélation de la volonté du caractère de son Auteur. Dieu est amour et Sa loi est amour. Ses deux grands principes sont l’amour pour Dieu et l’amour pour l’homme. « L’amour est la réalisation de la loi. » Le caractère de Dieu est justice et vérité et il en est de même pour la nature de Sa loi. Le psalmiste déclare : « Ta loi est la vérité. » (Ps. 119 :142b) « La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon. » (Ro. 7 :12) Une telle loi, expression de la pensée et de la volonté de Dieu, doit durer autant que son Auteur. Et cette loi est le critère par lequel la vie et le caractère des hommes seront évalués dans le jugement... L’apôtre Jacques encourage ses frères : « Parlez et agissez comme devant être jugés par une loi de liberté » (Ja. 2 :12) *The Watchman*, October 10, 1905, § 5,6.

Jeudi, le 12 juin 2014

#### **Jude et la loi**

L’apôtre Jude déclare : « Bien-aimés, alors que je désirais vivement vous écrire au sujet de notre salut commun, je me suis senti obligé de vous envoyer cette lettre pour vous exhorter à combattre pour la foi qui a été transmise aux saints une fois pour toutes. » (Ju. 1 :3) Les apôtres et leurs collaborateurs dans l’église chrétienne primitive étaient constamment obligés de faire face aux hérésies qui étaient introduites par de faux enseignants au cœur même de l’église. Ces maîtres sont présentés non pas comme parlant ouvertement, mais rampant d’une façon presque imperceptible comme le ferait un serpent. Ils suivaient leurs propres pensées pernicieuses, et n’étaient pas satisfaits s’ils n’en attiraient d’autres avec eux. Ils n’avaient pas une suite logique de vérités qui se complétaient, mais enseignaient une série d’idées disparates appuyées par un passage des Ecritures ici et une autre là. Ces écritures sans rapports les unes avec les autres étaient tissées dans une trame d’erreurs qui frapperaient le fantaisiste et tromperaient ceux qui n’avaient pas été affermis dans la vérité pour cette époque en sondant les Ecritures pour eux-mêmes,

Satan travailla par ces faux enseignants. Laissant entendre qu’ils avaient de la considération pour la vérité, ils cachaient de vils objectifs, car leur cœur était corrompu. S’ils s’étaient présentés en défiant la foi en Christ, ils auraient été immédiatement

rejetés ; mais prétendant croire en Lui, ils avaient gagné la confiance de quelques-uns. Sans honte ils pervertirent la vérité pour la faire correspondre à leur propre cœur non sanctifié. Et ces personnes une fois trompées, elles s’éloignaient des anciens principes de foi. Ils avaient relâché leur ancre, et étaient comme ballottés par les vagues de la mer. Ces prophètes menteurs sont décrits dans la Parole de Dieu. Leurs faits sont relatés dans le registre du Ciel. Leur cœur et leurs œuvres trompeuses et méchantes n’étaient pas perçus par les hommes ; mais le Seigneur les voyait ; Il lisait leur cœur comme un livre ouvert, et savait que leur passé même et leurs objectifs étaient corrompus.

Des faux enseignants sont tout aussi actifs de nos jours qu’ils l’étaient aux jours des apôtres. Satan a de nouveaux agents, et ils sont prêts à présenter toutes sortes de théories fantaisistes pour tromper les hommes – hérésies préparées pour correspondre aux goûts et capacités variées de ceux qu’ils voudraient entraîner dans la ruine. Il y a des tromperies bon marché pour ceux qui sont entraînés facilement dans l’erreur. Ils désirent quelque chose de nouveau, d’étrange, de fantaisiste qu’ils ne peuvent expliquer intelligemment ou même comprendre eux-mêmes. Un groupe d’idées mystérieuses et disparates sont plus proches de leurs esprits que la simple et claire vérité, qui a un « Ainsi déclare le Seigneur » comme fondement. Il a d’autres hérésies – poisons intellectuel : – qu’il a concoctées pour une autre classe de mentalité dans cette époque de scepticisme et de raisonnement orgueilleux. Ces sophisteries ont un pouvoir d’envoûtement sur les esprits, et des milliers sont trompés par elles. ...

La loi de Dieu est le grand critère moral par lequel le caractère sera jugé. C’est l’expression de Sa volonté, et il faut y obéir de tout son cœur. Ces saints principes doivent être à la base de notre comportement dans toutes nos relations d’affaires. Ceux qui amoindrissent leur profession de foi au niveau de la conformité au monde montrent qu’ils méprisent les richesses de la grâce de Christ. Ils s’écrient « la grâce de Christ ! Nous ne sommes pas sauvés par les œuvres, mais par Christ ! » Mais ils continuent dans le péché – Ils continuent de transgresser la loi de Dieu. Ils agissent comme s’ils considéraient que c’était leur privilège de vivre dans le péché afin que la grâce abonde. Mais toute indulgence dans le péché affaiblit l’âme ; elle accueille Satan de venir et de contrôler l’esprit, faisant de toute personne son serviteur effectif.

*Signs of the Times*, March 27, 1884, § 1-3,6.

Vendredi, le 13 juin 2014

Pas de lecture complémentaire.